

Archives départementales du Nord

Mariage
Duzardin
Pierre Alexandre
Joseph et de
Vallée
Rosalie

Le mil huit cent huit le dix sept du mois de février
pardevant nous pierre antoine Cogel maire Officier de
l'état civil, de la Commune de la Neuville, Canton
Du pont à marque Département du nord, sont
comparus, pierre alexandre joseph Duzardin né
a Seclin le Vingt neuf Décembre mil Sept Cent
Soixante et quatorze, fermier, Domicilié a Seclin

major, fils de Bazardin, François Joseph Fumier,
présent et Consentant, et de Marie, Cécile, Augustine
Joseph; Et Demoiselle, Vallois française Auralie, née
à la Neuville, le quatre de novembre mil Sept Cent
quatre Vingt Cinq, fermière domiciliée en Cette Commune
fille majeure, de Vallois philippe antoine, fumier,
Cy présent, et Consentant, et de Marie, Auralie
Joseph Legot. Vividie à la Neuville, le Cinquième
jour du mois de Septembre, mil Sept Cent quatre-
Vingt Dix Sept, dix neuf fructidor Cinquième année
Républicaine, Comme il est enregistré sur les Registres
en date de l'antiquité de la République Représentant
au greffe de la mairie de la Neuville Inquels nous
est Acquis de procéder à la Célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications ont été faites
Devant la principale porte d'entrée de notre maison
Commune, Savoir la première le Sept du mois de février
de l'an mil huit Cent huit à l'heure de midi et la dernière
le quatorze du mois de février à l'heure de midi, et dans la
Commune de Saulieu les Sept et quatorze du mois de février
de l'an mil huit Cent huit à l'heure de midi, aucune
opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant
C'est à nos Acquisitions, après avoir fait lecture de toutes
les pièces Cy dessus mentionnées, et du Chapitre VI
du titre du Code Civil intitulé du mariage, avons
Demandé au futur époux et à la future épouse

M.
D.
f.
et
A.



Archives départementales du Nord

Il est Puente se prendre pour mari et la
 pour femme. Chacun d'eux ayant Approuvé
 le mariage et affirmativement déclaré au nom de
 la loi que Dejardin Pierre Alexandre Joseph, et la
 Demoiselle, francoise Awaie Vallois sont unis par le
 mariage de quoi avons d'après acte, en présence de Dejarade
 Augustin agi de trente neuf ans tancat Demisille a Solin et
 de Dejardin Scraphia Joseph agi de trente Sept ans fermier
 au dit Solin et de Philippe Caullier agi de
 cinquante un ans fermier Demisille a nous en présence
 et de Vallois Antoine Louis Joseph agi de Vingt ans
 fermier à la Neuville, frere de l'épouse, lequel, apres qu'il
 leur en a été aussi donné lecture, l'ont signé avec nous
 et les parties Contractantes

D. A. J. Dejardin

L. A. Vallois

L. J. Dejardin

p. a. Vallois -

L. J. Dejardin

L. Caullier

L. Mery

L. Mery